

PROGRAMME DE SOUTIEN À LA PRATIQUE ARTISTIQUE DIVISION CULTURE, BIBLIOTHÈQUE ET PATRIMOINE

1. PRÉAMBULE

Le programme de soutien à la pratique artistique apporte un soutien financier aux jeunes domiciliés à Magog ou dont le ou les parents/tuteurs conservent leur lieu de résidence principale sur le territoire de la Ville de Magog.

Le programme se décline en trois volets :

- a. Volet 1 : Bourses d'excellence et de persévérance pour les jeunes de vingt-cinq (25) ans et moins au 1^{er} octobre de l'année en cours ;
- b. Volet 2 : Soutien financier pour rendre accessibles les études dans une discipline artistique aux jeunes âgés de vingt et un (21) ans et moins au 1^{er} octobre de l'année en cours, et vivant dans des familles en situation de précarité ou confrontées à une situation qui les rend vulnérables économiquement ;
- c. Volet 3 : Remboursement des frais d'inscription à des cours et à des ateliers culturels artistiques des jeunes âgés de vingt et ans (21) ans et moins au 1^{er} octobre de l'année en cours.

Le nombre de subventions accordées dépend de l'enveloppe financière disponible au moment de l'analyse des dossiers.

Conformément au Règlement concernant l'administration de la Ville de Magog, la présente politique est administrée par la Direction culture, sports et vie communautaire.

2. OBJECTIF

Encourager les jeunes Magogois et Magogoises démontrant un réel intérêt pour une discipline artistique à entreprendre ou à poursuivre des études artistiques.

3. DISCIPLINES ARTISTIQUES

- > Arts du cirque et de la rue
- Arts médiatiques (arts cinématographiques, arts numériques)
- Arts de la scène (musique, chant, danse, théâtre)
- Arts visuels
- Littérature
- Métiers d'art

4. CRITÈRES GÉNÉRAUX D'ADMISSIBILITÉ

- a. Habiter sur le territoire de la Ville de Magog ou parents habitant le territoire de la Ville de Magog ;
- b. Les artistes professionnels ne sont pas admis (S-32.01 Loi sur le statut professionnel des artistes des arts visuels, des métiers d'art et de la littérature et sur leurs contrats avec les diffuseurs).

5. DIRECTIVES GÉNÉRALES

- a. Le programme est annuel;
- b. La demande doit être faite sur le formulaire correspondant au volet pour lequel le soutien est demandé et parvenir à la Division culture, bibliothèque et patrimoine aux dates butoirs suivantes :
 - i. Volet 1 (Excellence/Persévérance) : 4^e mardi du mois de septembre de chaque année ;
 - ii. Volet 2 (Familles en situation de précarité) : 1^{er} mardi du mois de septembre de chaque année ;
 - iii. Volet 3 (Gratuité inscription) : 1^{er} mardi du mois de décembre de chaque année.
- c. Pour les demandes reçues après le 4^e mardi de septembre, mais avant le 31 décembre, les bourses de soutien aux familles en situation de précarité sont accordées jusqu'à l'épuisement de l'enveloppe budgétaire selon l'ordre de réception des demandes ;
- d. Une demande pour une seule discipline artistique par aspirant est acceptée annuellement.

6. RENSEIGNEMENTS ADDITIONNELS

Pour obtenir des informations supplémentaires, n'hésitez pas à communiquer au 819 843-3333, poste 814 ou par courriel à <u>loisirsculture@ville.magog.qc.ca</u>

7. VOLET 1: BOURSES D'EXCELLENCE ET DE PERSÉVÉRANCE

Les bourses d'excellence et de persévérance soulignent la qualité du travail des jeunes de 25 ans et moins au 1^{er} octobre dans une discipline artistique.

Les boursiers et les boursières de ce volet peuvent être invités à faire une prestation publique, à présenter ou à exposer leurs œuvres, etc.

7.1. Critères d'admissibilité spécifiques

- a. Être âgé de vingt-cinq (25) ans et moins au 1^{er} octobre de l'année en cours :
- Se démarquer par un excellent niveau de performance et par des efforts évidents de perfectionnement dans sa pratique artistique de même qu'être recommandé par un enseignant ou une enseignante;
- c. Poursuivre sa démarche artistique.

7.2. Montant de la bourse

Pour déterminer le montant de la bourse, le jury tient compte des six (6) points suivants :

- a. Années d'étude dans la discipline artistique Le jury tient compte du nombre d'années d'apprentissage de la discipline : le niveau d'expérience ou d'étude se calcule en années d'étude. Un pointage supérieur est accordé si une école de musique reconnue par le ministère de l'Éducation atteste du niveau de scolarité de l'élève.
- b. Cheminement
 Le jury tient compte de la progression de l'aspirant ou de l'aspirante dans la discipline artistique identifiée.
- c. Performance : participation
 Le jury tient compte du nombre de performances ou de participations à des événements artistiques.
- d. Performance : catégorie de spectacles (local, régional, provincial ou national)
 Le jury tient compte du niveau le plus élevé des participations.
- e. Autoévaluation et lettre de motivation.
- f. Lettre de recommandation.

7.3. Directives spécifiques

Les demandes doivent être remplies sur le formulaire ci-joint et accompagnées :

- a. d'une preuve d'âge (25 ans et moins au 1er octobre de l'année en cours):
- b. d'une preuve de résidence du candidat ou de la candidate, ou celle confirmant le lieu de résidence principale des parents;
- c. d'une lettre de recommandation de l'enseignant ou de l'enseignante ;
- d. d'une lettre de motivation ou d'autoévaluation;
- e. d'une photo en bonne résolution (300 dpi), sur support informatique



PROGRAMME DE SOUTIEN À LA PRATIQUE ARTISTIQUE DIVISION CULTURE, BIBLIOTHÈQUE ET PATRIMOINE

FORMULAIRE BOURSE D'EXCELLENCE ET DE PERSÉVÉRANCE 25 ANS ET MOINS AU 1^{ER} OCTOBRE DE L'ANNÉE EN COURS

ANNÉE DE RÉFÉRENCE : DU 1^{ER} SEPTEMBRE 2023 AU 31 AOÛT 2024

Réservé à l'administr Date de réception du Admissible Non admissible						
Montant accordé						
IDENTIFICATION						
Nom :						
Date de naissance :						
Adresse :						
Ville et code postal :						
Téléphone :						
Courriel :						
Ctatut	Casharla		nésia en la marca da l'é	tablica ana ant frá accantá		
Statut	Statut Cocher la case Préciser le nom de l'établissement fréquen appropriée et/ou de l'employeur					
Étudiant temps partiel		Spring Substitution Substitutio				
Étudiant temps plein						
Marché du travail						
Concentration ou progr	amme d'étude					
Contonia ation ou progr		1				
Nom de l'enseignant de artistique (musique, visuels, etc.) si le étudiant : Téléphone : Courriel :	théâtre, arts					
	<u> </u>					
☐ Arts du cirque	ARTISTIQUE POU	R LA		NDEZ UNE BOURSE		
☐ Arts du cirque ☐ Danse ☐ Musique ☐ Musique ☐ Arts médiatiques ☐ Littérature et conte ☐ Théâtre ☐ Arts visuels ☐ Métiers d'arts						
Préciser l'activité dans la discipline artistique :						
Je poursuis mes études artistiques Oui 🗌 Non 🗍						

1) ANNÉES D'APPRENTISSAGE OU SCOLARITÉ DANS LA DISCIPLINE ARTISTIQUE

Dernier diplôme obtenu	
Date de l'obtention du diplôme	
Indiquer l'organisme ou l'école qui a décerné le dernier diplôme, le nom du professeur, de la professeure ou toute autre information pertinente	
Aucun diplôme ou diplôme maison	

2) CHEMINEMENT

Nombre d'années d'apprentissage en août 2024	années ou mois

INFORMATION SUR VOS PROFESSEURS OU PROFESSEURES

Nommer les professeurs et professeures avec lesquels vous avez étudié par le passé et, s'il y a lieu, l'école ou l'organisme pour lequel ils ou elles travaillaient. Indiquer leurs coordonnées (adresse et numéro de téléphone).

Avec qui vous avez étudié	Nom/Organisme	Adresses et numéro de téléphone
du 1 ^{er} septembre 2023 au 31 août 2024		
du 1 ^{er} septembre 2022 au 31 août 2023		
du 1 ^{er} septembre 2021 au 31 août 2022		
du 1 ^{er} septembre 2020 au 31 août 2021		
du 1 ^{er} septembre 2019 au 31 août 2020		
du 1 ^{er} septembre 2018 au 31 août 2019		
du 1 ^{er} septembre 2017 au 31 août 2018		
du 1 ^{er} septembre 2016 au 31 août 2017		
du 1 ^{er} septembre 2015 au 31 août 2016		
du 1 ^{er} septembre 2014 au 31 août 2015		
Commentaires :		

3. PERFORMANCE : PARTICIPATION (exemples : exposition, publication, spectacles, concerts, etc.) **ET NIVEAU** (local, provincial, régional)

Le comité tient compte du nombre de performances ou de participations à des événements artistiques.

Inscrire les dates, les lieux et plateformes où le candidat s'est produit ou a présenté publiquement ses œuvres entre le 1er septembre 2023 et le 31 août 2024 et le niveau de ces performances (L : local; R : régional; P : provincial).

Note : Le niveau des performances est déterminé par l'évènement, le concours ou l'activité auquel a participé le candidat et non par le lieu de la performance. Maximum 10 performances. Choisir les plus importantes.

plus importantes.	·	•	
Date	Nom de l'évènement, de l'activité ou du concours	Lieu/Plateforme	Niveau
1.			
2.			
3.			
4.			
5.			
6.			
7.			
8.			
9.			
10.			

LES DOCUMENTS SUIVANTS DOIVENT ACCOMPAGNER CE FOMULAIRE:

1) LETTRE DE MOTIVATION OU D'AUTOÉVALUATION

Sur le formulaire prévu à cette fin, indiquez votre opinion sur vous-même et expliquez en une dizaine de lignes les raisons qui motiveraient le comité d'analyse à vous accorder une bourse.

2) LETTRE DE RECOMMANDATION

La lettre de recommandation doit être rédigée sur le formulaire prévu à cette fin. Elle peut être rédigée par un enseignant ou une enseignante en arts, un ou une titulaire, actuel/le ou ancien/ne, évaluant le potentiel artistique et la capacité du candidat ou de la candidate. Elle doit être jointe au dossier de demande dans une enveloppe scellée, portant la signature du répondant à travers l'abattement, ou postée. Joindre obligatoirement les coordonnées et inscrire la fonction ou le poste de la personne qui a rédigé la recommandation.

3) PREUVE DE RÉSIDENCE

Une preuve de résidence principale des parents : photocopie de la carte de citoyen ou d'une carte d'identité sur laquelle est indiquée l'adresse du tuteur, du père ou de la mère doit accompagner la demande : photocopie de la carte de citoyen ou d'une carte d'identité sur laquelle est indiquée votre adresse.

4) PREUVE D'ÂGE

Une preuve de la date de naissance : photocopie d'une carte d'identité avec la date de naissance, copie du certificat de naissance, copie de l'acte de naissance, etc.

5) PHOTOGRAPHIE

La demande doit être accompagnée d'une photographie du candidat en bonne résolution (300 dpi) sur support informatique, pour utilisation lors de la cérémonie de remise des bourses.

DÉCLARATION

Les renseignements fournis dans la présente demande sont exacts.			
Oui 🗌	Non		
Signature du candidat ou de la candidate			
Signature du père, de la mère ou du tuteur (si moins de 18 ans)			
Date :			

Faire parvenir le formulaire et les documents l'accompagnant avant le 4^e mardi de septembre à :

Ville de Magog Division culture, bibliothèque et patrimoine 95, rue Merry Nord, bureau 113, Magog (Québec) J1X 2E7

> Téléphone : 819 843-3333, poste 814 Télécopieur : 819 868-4016

Courriel: loisirsculture@ville.magog.qc.ca

4

5

LETTRE DE RECOMMANDATION

BOURSE D'EXCELLENCE ET DE PERSÉVÉRANCE PROGRAMME DE SOUTIEN À LA PRATIQUE ARTISTIQUE DE LA VILLE DE MAGOG

SEPTEMBRE 2024

NOM DU CANDIDAT OU DE LA CANDIDATE :									
		Très bien					Enseigneme artistique	nt de la disc	ipline
Je connais le ou la candidate		Bien		En qualité de			Direction de d' d'école	départemen	t ou
		Depuis mo de trois mo				Δ	Autre (spécif	ier) :	
COMMENT CLASSERIEZ-VOUS LE CANDIDAT OU LA CANDIDATE ? (FAITES UN X DANS LA CASE APPROPRIÉE)									
		Exceptionnel	E	xcellent	Très bor	1	Bon	Passable	Ne sais pas
Sensibilité artistique									
Performanc	е								
Originalité / créativité									
Travail personnel									
COMMENT CLASSERIEZ-VOUS LE CHEMINEMENT DU CANDIDAT OU DE LA CANDIDATE ? (FAITES UN X DANS LA CASE APPROPRIÉE) Pas de constance dans l'apprentissage Progression régulière et constante Progression régulière, participe à des événements ou des activités dans la discipline (concerts, spectacles, expositions, etc.) Progression régulière, s'inscrit à des examens ou des concours									
Progression rapide, se classe parmi les trois premiers à des concours reconnus									

/	

IDENTIFICATION D	E LA PERSONNE QUI RECOMMANDE LE OU LA CANDIDATE
Nom :	
Fonction :	
Adresse :	
Ville et code postal :	
Téléphone :	
Courriel :	
Signature :	

JUSTIFICATION ET COMMENTAIRES PERSONNELS SUR LA OU LE CANDIDAT (OBLIGATOIRE)

Cette lettre de recommandation peut être remise au candidat dans une enveloppe s cellée, portant la signature du répondant à travers l'abattement, envoyée par la poste ou remise en personne avant **le 4e mardi de septembre 2024** à :

Date:

Ville de Magog Division culture, bibliothèque et patrimoine 95, rue Merry Nord, bureau 113, Magog (Québec) J1X 2E7

Téléphone: 819 843-3333, poste 814
Télécopieur: 819 868-4016
Courriel: loisirsculture@ville.magog.qc.ca

PROGRAMME DE SOUTIEN À LA PRATIQUE ARTISTIQUE DE LA VILLE DE MAGOG BOURSE D'EXCELLENCE ET DE PERSÉVÉRANCE

AUTOÉVALUATION ET MOTIVATION				
Signature :				
Date :				